

Mairie de Saint-Agnant près Crocq

Compte rendu
du Conseil municipal du 30 novembre 2020

Ordre du jour selon convocation du 20 novembre 2020 :

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal relatif à la séance du 31/08/2020
- Noël enfants, Aînés et Agents
- Dossiers DETR 2021
- Contrats Boost'ter et Boost'Comm'une
- Prévision de l'achat d'une mini-pelle d'occasion : détermination d'un montant max
- Règlement cimetière
- Terra Aventura (Géocaching) : création d'un parcours sur la commune pour été 2021
- Situation « La Table de Franck et Karine »
- Participation des communes au déficit du SIAEPA
- Ouverture des crédits 2021
- Décision modificative budgétaire
- Opposition transfert pouvoir police à la Communauté de Communes
- Amende de police 2020
- Aliénation d'une portion de chemin rural au village de Dougier : résultat de l'enquête publique (nouvelle délibération)
- Subvention exceptionnelle Pompiers Secours catastrophe
- Don au conseil départemental pour les soignants
- *Informations diverses* : Bulletin Municipal, Refacturation Elagage, Redynamiser le centre bourg : appel à projet, Répartition FPIC, Amiante : centre de traitement
- Questions à la demande des participants

Étaient présents : BOISSON Marie-Edith, BOURGNINAUD Hélène, CHAUSSAT Jean-Christophe, CHAUSSAT Vincent, DUBET Jacques, HEISTEEG Claire, TIXIER Jean-Michel, VERNY Laurent et WELZER Jean-Paul.

Étaient excusés : KLEIN Mario et TIXIER Christine (procuration WELZER Jean-Paul)

Secrétaire de séance : TIXIER Jean-Michel

Le Maire ouvre la séance dans la salle polyvalente à 19 h 00

Chaque participant applique les gestes barrières de distanciation et porte un masque

- **Octroi d'un cadeau de Noël au personnel communal sous la forme d'une somme forfaitaire attribuée.**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau de Noël à tous les agents communaux.

Ce cadeau correspondra à une somme forfaitaire en euros par salarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le principe d'un montant de 150 €, versé aux agents salariés de la mairie via leur compte bancaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs aux dots seront prévus à l'article 6713 « Secours et dots » du budget principal 2020.

- **Demande de subvention au titre de la DETR 2021**

Réfection d'une partie de la toiture du Musée

Montant total HT	11 924.91 €
DETR 2021 (40%)	4 769.96 €
Auto financement	7 154.95 € HT

Achat d'équipement pour le tracteur

Montant total HT	10 500.00 €
DETR 2021 (40%)	4 200.00 €
Auto financement	6 300.00 € HT

Travaux de réaménagement des installations d'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux dans le bourg

Coût prévisionnel réseau Orange (18%)	6 000.00 €
Coût total des travaux de voirie Réaménagement- Appareillages – fourniture et pose :	58 281.59 €
Coût total HT des travaux d'illumination – Appareillages – fourniture et pose :	8 397.55 €
Coût total HT des travaux de réseaux :	<u>1 493.27 €</u>
Coût total HT des travaux (Lot n°1 et Lot n°2) :	74 172.41 €
DETR 2021 (35% des travaux d'appareillages + réseau orange) :	25 437.70 €
SDEC (30% des travaux d'appareillages éligibles) :	17 484.48 €
SDEC (80% des travaux de réseaux) :	<u>447.98 €</u>
Autofinancement HT :	30 802.25 €

Réfection de la VC n°6 dite de « Monplaisir »

Montant total HT	31 471.49 €
DETR 2021 (35%)	11 015.02 €
Auto financement HT	20 456.47 €

Isolation sous toiture du presbytère

Montant pose Velux HT	1 410.00 €
Montant travaux isolation HT	8 084.34 €
DETR 2021 (35%)	3 323.02 €
Auto financement HT	6 171.32 €

Rénovation intérieure de l'Eglise

Montant total HT	44 849.00 €
DETR 2021 (25%)	11 212.25 €
Reliquat Fondation du patrimoine	6 110.71 €
Conseil Départemental	6 727.35 €
(Patrimoine rural non protégé : 15%)	
Appel au mécénat populaire	?
Auto financement	22 569.29 €

Construction d'une annexe à la mairie + rénovation d'une partie attenante comportant l'ancienne salle de classe

MONTANT PHASE 1 (nouvelle construction) :	172 460.00 €
MONTANT PHASE 2 (aménagement salle de classe) :	60 056.00 €
DETR 2021 (soit 40% du montant HT) :	93 006.40 €
DSIL 2021 (soit 40% du montant HT) :	93 006.40 €
Subvention Contrat Boost'Comm'une :	9 720.00 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	36 783.20 €

• Contrat Boost'Ter et Boost'Comm'Une :

La commune a la possibilité d'obtenir, sur projets, des subventions :

- Avec la communauté de commune : BOOST'TER : à ce stade, nous n'avons pas finalisé de projet. Nous attendons d'avoir une réponse à la fois pour la DSIL et pour la DETR
- Avec le Conseil Départemental : BOOST'Comm'Une : nous avons la possibilité d'obtenir une subvention maximale de 9720 € que nous allons affecter à un projet 2021. Signature du contrat en cours.

• Achat d'une mini-pelle d'occasion et signature d'une convention d'utilisation avec la commune de Flayat

Monsieur le Maire explique que pour les besoins communaux en voirie, terrassement et tranchées notamment, il est utile de faire l'acquisition d'une mini-pelle d'occasion (année modèle 2011).

Cet achat sera réalisé par la commune de Saint Agnant.

A ce stade il est aussi prévu qu'il y ait un partenariat possible avec la commune de Flayat. En ce cas celle-ci versera l'équivalent de la moitié du prix d'achat HT, sous forme d'une subvention. En effet, il n'est pas possible, comptablement, pour une collectivité locale, d'acheter, pour moitié, un matériel.

Une convention d'utilisation sera alors signée entre la commune de St Agnant et la commune de Flayat afin de bien préciser les modalités d'utilisation et de réparation ou entretien dudit matériel.

Le prix de la mini-pelle d'occasion, avec 3 godets, est de 16 400 € HT soit 19 680 € TTC

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

- Valide l'achat de la mini-pelle YANMAR VIO 25 sus indiqué
- Valide la possibilité d'un versement d'une subvention égale à la moitié du prix d'achat HT par la commune de Flayat.
- Valide et autorise la signature et mise en place d'une convention d'utilisation et d'entretien avec la Commune de Flayat
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer et signer toutes formalités découlant de cet achat.

• Mise en place d'un règlement du cimetière et du columbarium

Il convient de mettre en place un règlement applicable au cimetière, columbarium et jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le présent règlement
- Autorise M. le Maire à l'affichage du présent règlement dans le cimetière

- **Suppression temporaire des loyers dus par le commerce en centre bourg**

Afin d'aider financièrement le gérant de la Table de Franck et Karine, Mr SOUCASSE Franck, il est proposé un non-paiement des loyers pendant les mois de novembre et décembre 2020 inclus - correspondant à une nouvelle période de fermeture administrative du local

Après délibération, le conseil municipal approuve, à la majorité, cette décision.

- **Participation financière au déficit du SIAEPA de Crocq pour chaque commune adhérente**

M. le Maire rappelle aux délégués présents que le Comité Syndical du SIAEPA de la région de Crocq, réuni le 27 novembre 2020 à La Courtine, a adopté, à l'unanimité moins une abstention, le principe, demandé par la chambre régionale des comptes d'Aquitaine, de la participation des communes à la résorption du déficit du budget 2020 du SIAEPA tel qu'arrêté par la Chambre régionale des comptes en octobre 2020.

Cette participation s'élève à un montant total de 395 087, 00 €.

Le Président et le Bureau du SIAEPA, qui négocient un échéancier de paiement avec Véolia, ont ramené cette participation à 360 000 € et proposent que celle-ci soit étalée sur 3ans.

D'autre part, suite au débat qui est intervenu lors du Comité Syndical et après consultation orale des communes concernées, ils proposent que cette participation soit établie au regard des compétences que chaque commune a déléguées au SIAEPA.

La participation totale réelle demandée s'élève à : 13 008 €

Pour Saint-Agnant, les annuités de paiement proposées sont les suivantes :

- Annuités 1 et 2 : 4 759 €
- Annuité 3 : 3 490€

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la participation demandée à la commune ainsi que sur ses modalités de paiement.

Au titre de ces dernières, M. le maire a demandé à la DDFIP de ne pas payer en pratique cette somme car la commune a déboursé, au titre de l'assainissement collectif, une somme annuelle depuis plus de 10 ans, de plus de 3000€ - alors qu'elle n'a pas cette prestation ! M. le maire réclame donc la possibilité de récupérer ces sommes indument payées qui serviront aussi de paiement pour cette participation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Accepte la participation totale demandée sur un montant de 13 008 €
- Accepte les annuités proposées ci-dessus selon les modalités pratiques sus – indiquées

- **Ouverture des crédits en investissement pour l'année 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'avant le vote du Budget Primitif 2021, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement, dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite suivante :

Crédits ouverts à l'opération 52 / Voirie

COMPTE	LIBELLE	BUDGET 2020	25 %
2315	Installation, matériel et outillage techniques	5 000 €	1 250 €
TOTAL		5 000 €	1 250 €

Crédits ouverts hors opération / Chapitre 21

COMPTE	LIBELLE	BUDGET 2020	25 %
2111	Terrains nus	12 000 €	3 000 €
21318	Autres bâtiments publics	233 432.81 €	58 358.20 €
2132	Immeubles de rapport	30 000 €	7 500 €
21534	Réseaux d'électrification	100 000 €	25 000 €
21571	Matériel roulant	6 000 €	1 500 €
21578	Autre Matériel et outillage de voirie	25 257.10 €	6 314.28 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000 €	500 €
21783	Matériel de bureau et matériel informatique (mise à dispo)	1 000 €	250
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000 €	1 250 €
2188	Autres immobilisations corporelles	17 000 €	4 250 €
TOTAL		431 689.91€	107 922.48 €

Crédits ouverts hors opération / Chapitre 23

2315	Installation, matériel et outillage techniques	34 500 €	8 625 €
TOTAL		34 500 €	8 625 €

Crédits ouverts 040 Travaux en régie / Chapitre 23

2313	Constructions	25 000 €	6 250 €
2315	Installation, matériel et outillage techniques	20 000 €	5 000 €
TOTAL		45 000 €	11 250 €

TOTAL

OPERATION	BUDGET 2020	CREDITS 2021 PREALABLES AU VOTE (25% MAX)
52	5 000 €	1 250 €
Chapitre 21	431 689.91€	107 922.48 €
Chapitre 23	34 500 €	8 625 €
040	45 000 €	11 250 €
TOTAL	516 189.91€	129 047.48€

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement à partir du 1^{er} janvier 2021 et ceux dans la limite des dépenses fixées ci-dessus avant le vote du Budget primitif 2021.

- **Décision modificative budgétaire n°2**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après un vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables visant au cas particulier à rétablir le libellé et le numéro du plan comptable à utiliser.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose donc une augmentation et un virement des crédits en investissement comme suit :

Intitulé	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Autres			1328	-6 000.00 €
Dotations d'équipement des territoires			1341	-89 130.00 €

Régions			1382	-61 720.00 €
Emprunt			1641	165 107.10 €
Autre matériel et outillage de voirie	21578	8 257.10 €		
Investissement		8 257.10 €		8 257.10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget, comme détaillée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative budgétaire.

- **Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2020**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de sécuriser le carrefour de la route de Flayat, dans le bourg de la commune, il convient d'acheter un miroir bidirectionnel, antibuée et antigivre.

Selon les différents devis établis, le coût prévisionnel pour ces panneaux s'élève à 1 124.90 Euros H.T.

Ces travaux sont éligibles au titre d'une subvention dans le cadre des Amendes de Police 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour l'achat de ce miroir et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

- **Aliénation d'une portion de chemin rural au village de Dougier (Annule et remplace la délibération N°2020-37 en date du 31 août 2020).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vu la demande d'acquisition d'une portion de chemin rural sise au village de Dougier, émise par Mesdames MONTMANEIX Denise, BRAULT Jocelyne et Messieurs SORIANO Solenn, BERGER François, BERGER Christian, et PEYRAUD Jean-Michel,
- vu l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime,
- vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur dans son rapport en date du 30 juillet 2020,
- considérant que les demandeurs sont les seuls propriétaires riverains du terrain qu'ils souhaitent acquérir,
- décide de procéder au déclassement de la portion du chemin rural située dans le village du Dougier à Saint Agnant près Crocq, délimitée par les parcelles cadastrées section D n° 248 à 253, 257 à 259, 267 à 269, 276 à 278, 280, 281, 585, 589, 591 et 592,
- donne son accord à l'aliénation de ce terrain, colorié en jaune sur le plan joint à la présente délibération, au bénéfice de Mesdames MONTMANEIX Denise, BRAULT Jocelyne et Messieurs BERGER François, BERGER Christian, SORIANO Solenn et PEYRAUD Jean-Michel,
- fixe le prix de vente de ces terrains à 4,00 € le mètre carré avec un prix minimum de 200 € par lot.
- dit que l'ensemble des frais annexes (honoraires d'enquête publique, de publication, de géomètre et de notaire) seront à la charge des acquéreurs,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- **Versement d'une subvention exceptionnelle au GSCF**

Au vu de la situation sanitaire actuelle, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle aux Pompiers Humanitaire du GSCF.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 Euros aux Pompiers Humanitaires du GSCF.

- **Participation financière pour l'achat de masques pour les soignants du département**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'au début de la crise sanitaire, le département avait demandé aux communes si elles souhaitaient participer financièrement à l'achat de masques FFP2 pour les soignants du département.

Ce don permettrait au Conseil Départemental de créer un stock de masques FFP2 qui seraient ensuite distribués, aux besoins, aux soignants, tout au long de la crise sanitaire et ainsi d'éviter une pénurie.

Au mois de mars 2020, nous nous étions engagés à participer à hauteur de 100 €, le conseil départemental nous demande aujourd'hui de confirmer, par délibération ce don.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Valide le montant de 100 € en faveur du conseil départemental afin que celui-ci constitue un stock de masques FFP2 pour les soignants du département.

- **Vente de biens de section au profit de M. CHAUSSAT Vincent**

Le Conseil Municipal confirme sa position et :

- décide de vendre à M. CHAUSSAT au prix de 16.40 € la parcelle sectionnaire n° A 1239.
- précise que le produit de cette vente sera affecté à l'entretien de la section.
- indique que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces à intervenir.

- **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Conformément à la demande du Président de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, il est demandé à chaque commune membre de se prononcer sur la proposition d'une répartition dite « dérogatoire libre » du FPIC 2020, dont la validité a été votée, à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, du 08 octobre dernier.

Cette répartition se traduirait pour la commune de Saint-Agnant, par l'attribution de la somme de 4 292 euros - soit un montant identique à celui de 2019.

Le Conseil décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition d'une répartition « dérogatoire libre » votée par la Communauté de communes.

- **Loyer dû par Mme LAPLANCHE Liliane.**

M. le Maire explique que l'état de santé de Mme LAPLANCHE a nécessité son hospitalisation pour environ 1 mois.

Sachant qu'elle n'est donc pas dans l'appartement et que par ailleurs sa situation financière est très précaire, M. le maire propose de faire un geste de solidarité et de ne pas lui facturer le mois de janvier 2021.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision.

- **Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une « procédure sans formalisme particulier ».

Le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P. : Tous Agents IRCANTEC y compris les contractuels en référence de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 au taux de 1.65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel stagiaires, titulaires et contractuels IRCANTEC prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

- **Informations diverses**

Bulletin municipal : Il est en cours de finalisation... ; il reprendra, notamment, les principaux événements relatifs à la dernière mandature sans que cela soit trop détaillé ; date de parution : 1^{er} trimestre 2021

Terra Aventura (Géocaching) : pas de décision à ce stade

Refacturation Elagage auprès des riverains particuliers : en cours

Amiante : une société près de Tulle se charge de récupérer ces déchets, il n'en existe pas en Creuse

Chemin Longevialle : Mr DUBET explique le projet, si cession gratuite du terrain d'assiette du chemin par les propriétaires, la commune matérialisera ce chemin d'accès (tout-venant) selon les plans établis par le géomètre.

Fonds d'aide aux commerces de la Com. Com. : un courrier sera fait au président de la Com. Com. pour demander les modalités de répartition.

- **Questions à la demande des participants**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

vu le secrétaire

vu le maire